TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

AVENUE MAURICE THOREZ (R.D 156A)
RUE CELESTINO ALFONSO (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue Maurice Thorez et rue Celestino Alfonso par la société FGC – 72 route de Longjumeau – 91160 Ballainvilliers, agissant pour le compte de la Sogetrel – 14/16 avenue du Québec – 91140 Villebon-sur-Yvette (extension du réseau télécom),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **7 août 2023** à **9 heures** jusqu'au **18 août 2023** à **16 heures 30 :**

- Avenue Maurice Thorez
  - **Neutralisation partielle du trottoir** au droit du n°117 : le cheminement des piétons sera maintenu,
  - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**
- Rue Celestino Alfonso
  - **Neutralisation partielle du trottoir** au droit du n°9 : le cheminement des piétons sera maintenu,
  - **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- DTSP (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société FGC – 72 route de Longjumeau – 91160 Ballainvilliers.

FAIT EN MAIRIE, LE 27 JUIL. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Ghais Ourabah Bertout
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 28 JUIL 2023